Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 16/04/2025
ID : 032-200057586-20250410-D_2025_0108-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE

N°2025-018

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation :
27/03/2025
Date d'affichage de la convocation :
27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BEYRIES, BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

TARIFS COMMUNAUX AU 01/05/2025 – VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention concernant la mise en location de VAE (Vélo à Assistance Electrique) avec l'Office de Tourisme Armagnac et d'Artagnan a pris fin le 31/12/2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un tarif concernant la location de ces VAE, à compter du 01/05/2025, comme suit :

- Location à la journée* : 15 €
- Location au week-end** : 25 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE le tarif de location d'un VAE, à compter du 01/05/2025, comme suit**
  - **Location à la journée : 15 € (lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi)**
  - **Location au week-end : 25 € (du samedi au lundi)**

** Journée : du lundi au vendredi*
*** Week-end : samedi et dimanche*

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 14 avril 2025
Le Maire,
P. BEYRIES.

MAIRIE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE (Gers)